

# VILLE DE MARSEILLE

## ANNEXE 3 à l'Acte d'Engagement " CADRE DE RÉPONSE "

|                  |
|------------------|
| <b>CANDIDAT:</b> |
|------------------|

Les candidats sont invités à renseigner tous les cadres de ce document.

Le fichier est disponible au format électronique et les emplacements pour les réponses peuvent être ajustés.

Il s'agit de renseigner les points importants de l'offre du candidats pour chaque sous-critère de la valeur technique, dans le cadre réservé à la réponse, en indiquant le paragraphe du mémoire technique où le point est traité.

Les réponses seront notées au regard des sous-critères de la valeur technique exposés dans le Règlement de Consultation :

**Qualité de l'architecture proposée ( 20 points ) :**

Résumé du mémoire technique concernant l'architecture proposée avec renvoi aux chapitres concernés du mémoire technique :

**Qualité de l'organisation ( 10 points ) :**

Résumé du mémoire technique concernant la qualité de l'organisation humaine et technique mise en œuvre pour garantir le maintien en conditions opérationnelles ( 7 points ) et pour la phase d'initialisation ( 3 points ) avec renvoi aux chapitres concernés du mémoire technique :

**Engagements environnementaux et sociétaux (5 points) :**

Résumé du mémoire technique concernant les engagements environnementaux et sociétaux avec renvoi aux chapitres concernés du mémoire technique :

**Qualité de l'Extranet (5 points) :**

Résumé du mémoire technique concernant la qualité de l'Extranet avec renvoi aux chapitres concernés du mémoire technique :